



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080124

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11617
N/REF : 3/08/2025 1H05 C:004960 I:23491
V/REF : Contrat N°011617 du 05/08/2019

Asl Plaza Gabriel
C/O CABINET COGERIM-RIVOIRE
4, BOULEVARD JULES FAVRE
69006 LYON

IMMEUBLE : ASL PLAZA GABRIEL
6 a 8 RUE DES EMERAUDES (F)
G-127, THIERS/4-6-8 BELLECOMBE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N6/ 8- CONTACTER POUR LES ACCES SUR PLACE LE CONSEIL SYNDICAL ET
MME LAGET (GESTIONNAIRE) -TEL.04 82837005

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme S. MEILLANT

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 3 POMPES DE RELEVAGE

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \text{ICHTrev-TS1'} \quad \text{-----} \quad)$$
$$\text{ICHTrev-TS1}$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 158,72

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2019	Valeur :	124,6
	Mois de l'indice de révision	: 08/2024	Valeur :	141,0



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080124

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 3 pompe(s) de relevage	1/AN	176,81	176,81
TOTAL H.T.				176,81
T.V.A. a 10,00%				17,68
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>194,49</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.